

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ANV

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 20/06/2023
Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'admission en non-valeur

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le Conseil d'Administration accepte l'admission en non-valeur des créances de Mme Claudia M.-S. pour un total de 420.75 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :5,5 Quotité de travail :complet et/ou partiel Mission confiée :surveillance

Rémunération :selon statut Origine du financement :Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Banalisation de demi-journées

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2022
Réuni le : 22/11/2022
Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la banalisation de demi-journées

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA autorise la banalisation de 2 demi-journées (prévues le 6 janvier et 8 février 2023) afin de permettre la réflexion de l'ensemble de la communauté éducative au titre de l'évaluation de l'établissement et de la préparation du projet d'établissement de la cité scolaire Emile Zola.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9-1

Annule et remplace l'acte n° 9 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2023

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 5

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 21
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2022 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 26
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2023 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : - 100 549.35 €

Compte 10687 : + 54 695.93 €

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2022

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Convention lycée Zola - Amelycor

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la signature d'une convention avec l'association Amelycor

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association Amelycor prévoyant le fonctionnement de cette association dont le siège est située au sein du lycée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Critères d'utilisation fonds sociaux région

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 6
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration valide le barème indicatif d'utilisation des fonds sociaux

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA valide le barème indicatif pour l'utilisation du fonds social Région (critères indicatifs retenus : identiques à ceux retenus pour l'attribution du fonds social Etat)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 8

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

valide la DBM n°8 (prélèvement sur fonds de roulement : 140 000 €)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 31-1

Annule et remplace l'acte n° 31 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 20/06/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2023

Numéro de la DBM : 3

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le CA autorise la DBM n°2 (prélèvement sur fonds de roulement => AP (5 000 €) + ALO (5 000 €) + SRH (20 000 €).

Le fonds de roulement estimé après opération serait de 331 496.79 €, soit 82 jours de FdR

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 2
Année scolaire : 2022-2023

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Commandes de biens, services et prestations dans la limite de 5 000 € pour les services AP, ALO, VE et SRH
A

Nom : EVANNO

Prénom : Didier

Qualité : SAENES

Fonction : gestion matérielle

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2022-2023

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13
Le chef d'établissement délègue sa signature
Pour les domaines suivants :
Commandes de biens, services et prestations dans la limite de 10 000 € pour les services AP, ALO, VE et SRH
A
Nom : BEAUCHET
Prénom : Nathalie
Qualité : SAENES
Fonction : gestion matérielle lycée
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés
à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Lamache

Prénom : Jean-Francois

Signé le: 23/11/2022 16:12:30

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Dématérialisation des procédures de vote

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2022
Réuni le : 22/11/2022
Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la dématérialisation des procédures de vote pour les élections des représentants des parents

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le CA autorise l'établissement à organiser les élections des représentants des parents d'élèves en utilisant une méthode dématérialisée à compter de la rentrée 2023-2024

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 36-1

Annule et remplace l'acte n° 36 - 2022-2023

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 20/06/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[X] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DHG R2023

Le Conseil d'administration se prononce sur la proposition de répartition de la DHG selon l'annexe jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 6

Contre : 13

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 40
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/06/2023

Réuni le : 29/06/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du

Sur la :

[] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[X] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DHG R2023

Le Conseil d'Administration se prononce sur la répartition n°2 des moyens alloués à la rentrée 2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	5
Contre :	11
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Maulévrier , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Maulévrier 2023

Le conseil d'administration autorise l'organisation du voyage à caractère facultatif au jardin de Maulévrier (avril 2023). Il fixe la participation des familles à 35 € et autorise la signature des contrats et conventions pour l'organisation de ce voyage. Il accepte les dons éventuels pour le financement de ce voyage

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 32
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 20/06/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Mont St Michel (sept.2023) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Mont St Michel (sept.2023) :

intégration pour 3 classes de seconde (visite guidée de la baie + activités de groupes pour cohésion et découverte d'autrui)

Coût / élève : 25 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Orléans (Math en Jeans) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Orléans (math en jeans) 2023

Le conseil d'administration autorise l'organisation du voyage à caractère facultatif à Orléans / projet Math en Jeans (avril 2023). Il fixe la participation des familles à 65 € et autorise la signature des contrats et conventions pour l'organisation de ce voyage. Il accepte les dons éventuels pour le financement de ce voyage

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Paris-Chine 2023

Le conseil d'administration autorise l'organisation du voyage à caractère facultatif à Paris (janvier 2023). Il fixe la participation des familles à 230 € et autorise la signature des contrats et conventions pour l'organisation de ce voyage. Il accepte les dons éventuels pour le financement de ce voyage

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Voile & math 2023 , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Voile et maths 2023

Le conseil d'administration autorise l'organisation du voyage à caractère facultatif à Arzon (projet voile et maths (juin 2023)). Il fixe la participation des familles à 100 € et autorise la signature des contrats et conventions pour l'organisation de ce voyage. Il accepte les dons éventuels pour le financement de ce voyage

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 34

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 20/06/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ARD

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec la société ARD (gestion des accès + logiciel de restauration)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 27
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration
Convoqué le : 14/06/2023
Réuni le : 20/06/2023
Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Association "Coeurs résistants"
Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association "Coeurs résistants" afin de permettre les modalités de dons du surplus alimentaire produit

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 35

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 20/06/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CFC

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le Centre Français de Copie permettant les photocopies à usage pédagogique et respectant le droit d'auteur

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 24

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention CRB-lycée

Le Conseil d'Administration autorise la signature de l'avenant à la convention Conseil Régional de Bretagne / lycée Zola établissant les relations entre les 2 entités

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/03/2023

Réuni le : 04/04/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Coopération public/public pour les travaux

Le Conseil d'Administration autorise la signature de la convention de coopération public-public pour la réalisation de travaux sur le patrimoine immobilier de l'EPL

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 33

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 20/06/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

COP 85-11

Le Conseil d'Administration autorise la signature d'une convention d'occupation précaire pour le logement 85-11 d'août 2023 à juillet 2024.

Il détermine des charges selon l'annexe jointe

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COP Lorand

Le CA autorise la signature d'une COP gratuite au bénéfice de M. Lorand du 1er septembre 2022 au 31 août 2023 pour le logement 85-08

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

École ouverte

Le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le lycée Thépot prévoyant les modalités de fonctionnement du dispositif "Ecole Ouverte"

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Gestion AED

Le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le lycée Pierre Mendès-France prévoyant les modalités de prise en charge de la paie à façon au bénéfice des assistants d'éducation

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2022

Réuni le : 22/11/2022

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Math en Jean

Le CA autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association "Math en Jean" prévoyant les modalités de fonctionnement de l'atelier scientifique "math en jean"

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 30

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/06/2023

Réuni le : 20/06/2023

Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

- l'avis du conseil des délégués pour la vie lycéenne du 31/03/2023

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 20

Pour : 17

Contre : 1

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nuls : 0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 3
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2022
Réuni le : 22/11/2022
Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le conseil d'administration adopte le projet de règlement intérieur du conseil d'administration pour l'année 2022-2023

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tableau répartition de logements

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2022-2023
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2022
Réuni le : 22/11/2022
Sous la présidence de : Jean-Francois Lamache
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des logements

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le CA adopte la répartition des logements selon les fonctions exercées conformément au tableau joint en annexe

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0350024L
ACADEMIE DE RENNES
LYCEE GENERAL EMILE ZOLA
AVENUE JANVIER
35044 RENNES CEDEX
Tel : 0299792300

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Objet : Transmission du compte financier

Numéro d'enregistrement : 25

Année scolaire : 2022-2023

Agence comptable de rattachement (préciser la dénomination et le numéro UAI) :

Lycée Zola 0350024L

Informations générales sur le compte financier

Année scolaire : 2022/2023

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, notamment ses articles L.421-11 à L.421-19-16 et R.421-57 à R.421-78-2

Vu

- la délibération n° 22 du conseil d'administration du 23/03/2023 relative à l'arrêt du compte financier 2022.
- la délibération n° 21 du conseil d'administration du 23/03/2023 relative à l'affectation du résultat.

Le chef d'établissement transmet le compte financier de l'exercice 2022

Observations du conseil d'administration sur le compte financier []

Observations de l'agent comptable sur le compte financier []

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1